

A Toulouse, le 23 septembre 2026

À l'attention de :

Mikael BUTTERBACH, Directeur des Ressources Humaines Airbus Defence and Space SAS
Lionel TALUY, Directeur Relations Sociales Airbus Defence and Space SAS

Objet : Déclenchement de la clause de suivi (Article 13) de l'accord de politique salariale 2026-2027

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Monsieur le Directeur des Relations Sociales,

Le 2 avril dernier, nous avons conclu un accord relatif à la politique salariale 2026-2027 pour Airbus Defence and Space SAS. La CFE-CGC a souscrit à cet accord, convaincue que la performance sociale est le moteur indispensable de notre performance économique et opérationnelle.

L'article 13 de cet accord acte la tenue d'une réunion entre la Direction et les Organisations Syndicales signataires visant à « **apprécier, en fonction des paramètres économiques et de la situation financière de l'entreprise, la nécessité de prendre d'éventuelles mesures complémentaires ou exceptionnelles** ».

Aujourd'hui, malgré un environnement marqué par des « incertitudes exceptionnelles sur le plan macro-économique et géopolitique », la situation financière d'Airbus Defence and Space s'est redressée au-delà des objectifs qui avaient été fixés. Dans le même temps l'inflation a fortement augmenté bien au-delà des hypothèses retenues lors des négociations en mars.. Pour maintenir l'implication totale des équipes, indispensable à la réussite de nos défis industriels actuels, nous devons d'être à l'écoute et réactifs.

Aussi, à l'approche du dernier trimestre 2026, **la CFE-CGC sollicite la planification de la réunion prévue au titre de la clause de suivi.**

Dans l'attente de votre proposition de date, je vous prie de recevoir, Messieurs, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Thierry PREFOL
Délégué Syndical Central CFE-CGC Airbus DS SAS

Dominique IZAMBERT
Délégué Syndical Central adjoint CFE-CGC Airbus DS SAS